

D'UNE VISION ETRIQUEE A UN INFINI DE POSSIBILITES

CAP SUR LES RESSOURCES LOCALES

**Document d'orientation visant à aider les Etats membres
dans le processus de gouvernance de l'Union de l'énergie**



Juin 2016

Sommaire

Priorité au local : le chaînon manquant de l'Union de l'énergie.....	3
Raisonnement	5
Une Union de l'énergie à l'épreuve du temps : un nouveau système et de nouveaux acteurs	5
Une législation européenne encore aveugle au potentiel des territoires : pourquoi donner la priorité au local	6
Recommandations politiques.....	9
Impliquer les collectivités locales : d'initiatives isolées à une stratégie intégrée	9
Des stratégies nationales progressistes qui montrent la voie	9
Les recommandations de la Présidence de la Convention des Maires au Conseil	12
Un rapport annuel sur l'Union de l'énergie locale.....	12
Conclusion	13
Priorité au local : le document d'orientation 2016 de la Commission ?.....	13
A propos d'Energy Cities.....	14
Nos principaux objectifs	14
Propositions pour la transition énergétique des territoires.....	15
Une vision affûtée et en « 3 D » de notre futur énergétique.....	15
Bibliographie.....	15
Contact :	17

Priorité au local : le chaînon manquant de l'Union de l'énergie

Pourquoi un document d'orientation avec une nouvelle vision

Le **cadre de gouvernance de l'Union de l'énergie** est le mécanisme qui permettra à l'Union Européenne de suivre les progrès des Etats membres dans la mise en œuvre des cinq piliers stratégiques, à savoir : (1) la décarbonisation, (2) l'efficacité énergétique, (3) la sécurité énergétique, (4) le marché intérieur et (5) la recherche et l'innovation. C'est ce nouveau cadre que les 28 pays membres de l'UE devront utiliser pour adopter et soumettre leurs plans nationaux en matière d'énergie et de climat (PNEC), permettant ainsi de rationaliser les rapports servant à suivre leurs progrès en matière de réalisation des ambitions et objectifs européens. Afin d'aider les Etats membres dans cette procédure, la Commission européenne a publié une première série de recommandations, avec une réserve : jusqu'à présent, ces recommandations ont focalisé sur une seule dimension, la « coopération régionale » (et donc, transfrontalière). Il s'agit en effet avant tout de sécuriser l'interconnexion des réseaux de gaz et d'électricité entre Etats Membres et de mieux coordonner les différentes politiques nationales, une priorité largement reprise par l'ensemble des documents d'orientation sur l'Union de l'énergie et qui devrait faire l'objet de recommandations supplémentaires de la part de la Commission d'ici la fin 2016.

Bien que cette coopération renforcée entre Etats membres en vue de créer un marché unique ne peut que bénéficier aux citoyens européens, cet objectif macroéconomique ne doit pas faire oublier la nécessité tout aussi pressante de **renforcer la dimension locale**. Alors que le paysage énergétique mondial est en passe d'évoluer d'un système vertical et sectoriel vers un nouveau système horizontal, transversal et territorial, de nouveaux acteurs doivent pouvoir intervenir afin de peser sur la conception des politiques énergétiques à tous les niveaux et à toutes les étapes. Ce document vise à montrer que le potentiel local en matière de production et d'économies d'énergie doit avoir la préséance sur toute autre mesure de planification énergétique. Car ce n'est qu'après avoir tiré profit des gains d'efficacité énergétique et exploité les énergies renouvelables locales que l'on peut alors envisager d'autres options, plus centralisées en terme de choix technologique et de développement d'infrastructures. L'une des principales justifications qui sous-tend ce raisonnement est que les projets locaux à petite échelle visant à promouvoir les énergies renouvelables ou l'efficacité énergétique sont plus susceptibles de répondre aux objectifs de cohésion sociale et territoriale du traité de l'UE, un élément clef pour une transition énergétique réussie.

Les modèles d'investissement et les mécanismes de financement adoptés au niveau national doivent donc être définis sur la base de scénarios co-construits qui intègrent, selon le contexte, les diverses ressources pouvant être exploitées au niveau sub-national et impliquent une grande variété d'acteurs de l'énergie. De quoi provoquer une révolution copernicienne dans l'organisation traditionnelle des systèmes énergétiques, mais une révolution porteuse de promesse, celle de faire de l'Europe le berceau d'une renaissance industrielle ancrée localement et portée par les citoyens.

Le raisonnement et les recommandations qui sous-tendent cette logique de « priorité au local » doivent trouver un écho favorable dans un projet aussi ambitieux et porteur d'enjeux aussi importants que le projet d'Union de l'énergie

Raisonnement

Une Union de l'énergie à l'épreuve du temps : un nouveau système et de nouveaux acteurs

Il serait préjudiciable de demander aux pays de l'UE de planifier leur avenir énergétique sur la base de logiques et de modèles dépassés. Le document d'orientation de la Commission concernant les PNEC et destiné aux Etats membres vise à donner des indications pour « des plans nationaux rationalisés et intégrés en matière d'énergie et de climat » qui s'appuient sur « les principaux éléments existants, tels que les programmes *nationaux* pour le climat et les plans *nationaux* pour les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique ». Il n'est nulle part fait mention des Plans d'actions locaux pour l'énergie durable (PAED) de la **Convention des Maires de l'UE**, ni du nouveau jeu d'acteurs à qui on doit donner les moyens de réaliser pleinement leur transition énergétique. Cette situation nécessite une très sérieuse confrontation avec la réalité : car s'il y a bien une conclusion qui peut être tirée de la COP21, c'est que les Etats ne peuvent faire face seuls aux défis climatiques. Les collectivités locales en sont le chaînon manquant. Le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat envisage même de publier un rapport spécial sur les villes, reconnaissant ainsi officiellement le rôle essentiel et indispensable des villes dans la lutte contre le changement climatique.

Engagées par milliers au sein de la Convention des Maires et porteuses d'engagements ambitieux lors des négociations de Paris, les collectivités locales ont su mettre en œuvre une grande variété d'actions, démontrant ainsi le potentiel de transformation qu'elles pourraient mettre au service du nouveau système énergétique. Mais leurs marges de manœuvre restent encore limitées du fait des contraintes nationales ou par défaut de compétences adaptées.

Lorsque les décisions politiques étaient uniquement focalisées sur la fourniture d'une énergie centralisée, il était alors légitime de limiter le nombre de décisionnaires et d'experts industriels pouvant peser sur la stratégie énergétique d'un pays. Mais une politique basée sur la gestion de la demande et sur la production décentralisée d'énergie doit accepter un plus grand nombre de décisionnaires, à tous les niveaux de gouvernance. Pointant du doigt les déficits de la politique énergétique britannique, Stephen Devlin, de la New Economics Foundation, a récemment écrit que « face aux problèmes, le gouvernement [britannique] tend à préférer les solutions tout-en-un, centralisées et à large spectre aux solutions locales, plus complexes. Les grandes décisions sont encore souvent prises en secret par des technocrates qui ont peu de comptes à rendre. Que les personnes affectées par ces changements puissent être une partie de la solution n'est que trop souvent ignoré ». Cette situation, que l'on retrouve dans de nombreux Etats membres, n'est plus durable et de nouvelles approches plus participatives et plus démocratiques doivent se généraliser dans l'ensemble de l'Union Européenne.

Une législation européenne encore aveugle au potentiel des territoires : pourquoi donner la priorité au local

La découverte de nouveaux gisements de gaz ne manque jamais de faire la une des journaux. Que dire alors des millions de sources d'énergie non exploitées dans les villes européennes ? Quid de l'exploitation forestière, de la biomasse, des déchets, de la chaleur résiduelle, de la géothermie, de l'éolien, du solaire et de l'hydraulique, autant de sources d'énergie ignorées, mais présentes sur tous les territoires européens et qui ne demandent qu'à être exploitées ? Les collectivités locales ne devraient-elles pas prendre d'abord en compte cet impressionnant gisement de ressources et d'énergie présent dans le sol, l'air, les déchets, ou issus de leurs activités ou de l'industrie ? A titre d'exemple, un projet actuellement à l'étude aux Pays-Bas et visant à exploiter la chaleur de récupération du port de Rotterdam permettrait d'économiser 12 % de la consommation nationale de gaz.

Et si... ?

Et si nous mettions en place des projets similaires dans d'autres villes et pays ? Et si nous exploitions non seulement le potentiel énergétique de la chaleur fatale, mais également celui de la géothermie, de la biomasse, du solaire, de l'éolien, des déchets ou de toute autre source d'énergie locale renouvelable, de la manière la plus efficace possible ?

Aurions-nous autant besoin de ces gazoducs et infrastructures d'interconnexion ? Exploiter le potentiel local doit être la première des priorités, avant toute autre option. Agréger une telle quantité de petits projets dans une stratégie plus vaste n'est pas chose aisée. Mais un tel objectif pourrait être facilité et encouragé en augmentant la part du budget européen dédié à l'assistance technique (actuellement 1 % du cadre financier multi-annuel) et en mettant à la disposition des Etats membres des instruments de référence sur la manière d'établir des plans énergétiques stratégiques à partir des plans locaux. Sans compter qu'en matière de sécurité énergétique, il est plus sûr de pouvoir compter sur une grande variété de sources d'énergie plutôt que sur des kilomètres de pipeline qui, en cas de problème, risquent de mettre en péril l'approvisionnement énergétique de millions de personnes.



Au Royaume-Uni, un scénario de modélisation énergétique appelé « feuille de route de la chaleur » a été étudié dans le cadre du projet européen Stratego, lequel a montré que le pays pourrait économiser 400 TWh/an, soit l'équivalent de la consommation énergétique de la Roumanie, en appliquant les mesures suivantes au niveau local :

- Réduction de 40 % des besoins en chauffage des bâtiments grâce à des mesures d'efficacité énergétique
- Extension des réseaux de chauffage urbain afin de couvrir 70 % des besoins en chaleur (seulement 5 % sont couverts à l'heure actuelle)
- Généralisation des solutions individuelles et renouvelables pour le chauffage (pompes à chaleur, solaire thermique et chaudières à biomasse) en zones rurales

Et si... ?

Deux tiers du coût de la construction du projet de centrale nucléaire de Hinkley, coût estimé à 24 milliards de livres sterling, seront couverts par des garanties du gouvernement britannique. Et si le Royaume-Uni utilisait une partie de cet argent pour aider à la mise en œuvre du scénario décrit plus haut ? L'investissement total – estimé en 2010 à 525 milliards d'euros à l'horizon 2050 – permettrait d'économiser 20 à 25 milliards d'euros par an sur les dépenses énergétiques ! Des économies supplémentaires seraient également possibles en associant à ce scénario des solutions complémentaires en matière d'efficacité énergétique et d'énergies renouvelables.

En Italie, la part des énergies renouvelables dans le mix énergétique national a progressé de 15 à 35,5 % en seulement quelques années. Aux dires des experts nationaux, ceci est en grande partie dû au modèle de production distribuée mis en place dans ce pays qui compte plus de 3 000 collectivités locales membres du mouvement de la Convention des Maires. Grâce à cette « révolution d'en bas », comme l'écrit Edward Zanchini, co-auteur du rapport 2016 sur les villes italiennes renouvelables, 39 municipalités italiennes couvrent 100 % de leurs besoins en chauffage et en électricité grâce aux énergies renouvelables et plus de 8 000 d'entre elles comptent au moins un site de production d'énergie renouvelable. Dans un article publié sur le portail Action climatique des Nations Unies, Zanchini a également ajouté : « Le nouveau ministre italien en charge de l'énergie [Carlo] Calenda propose de s'inspirer de ces expériences pour atteindre l'objectif de 50 % d'énergies renouvelables annoncé par le Premier Ministre, M. Renzi, pendant sa législature, notamment grâce à l'auto-production et à la production et distribution locales d'énergies renouvelables ».

De telles considérations viennent conforter l'idée de la nécessité d'une hiérarchie des choix de planification énergétique, qui donne la priorité à l'approvisionnement local et à la baisse de la demande. Bien que de tels choix impliquent souvent un important investissement initial, les scénarios qui donnent la « priorité au local » sont à privilégier en raison de leurs importants bénéfices collatéraux :

- L'argent investi reste en circulation dans l'économie locale, tout au long de la chaîne d'approvisionnement
- Création d'emplois locaux pérennes et non délocalisables
- Contribution aux 5 piliers de l'Union de l'énergie.

Limiter les pertes d'énergie : des opportunités illimitées

Environ 40 % de l'énergie européenne sert à chauffer des bâtiments peu performants et mal isolés. Cela veut dire qu'il serait possible de réduire d'un tiers les besoins en énergie grâce à un vaste programme de rénovation des bâtiments, avec pour conséquence une baisse des importations ainsi que des besoins en infrastructures de gaz et d'électricité. Cela permettrait également de faire face à un problème grandissant, celui de la précarité énergétique, et de créer des millions d'emplois locaux directs dans le secteur du bâtiment, lequel représente environ 10 % du PIB de l'UE. Dans le cadre de l'initiative de la Convention des Maires, quelque 7 000 villes européennes se sont engagées à agir pour améliorer leur patrimoine bâti. Leurs plans d'actions locaux comprennent des mesures qui auront pour conséquence une réduction des besoins en chaleur au niveau européen, une prise en charge de la précarité énergétique et l'amélioration de la compétitivité économique. Ces plans ne peuvent demeurer ignorés plus longtemps. Ils doivent peser sur la direction prise par les PNEC des 28 Etats membres. A l'heure de la planification des futurs investissements dans les infrastructures énergétiques, aucun pays ne peut se permettre d'ignorer que certaines de leurs municipalités s'orientent vers des feuilles de route 100 % renouvelables ou envisagent de recourir exclusivement au réseau de chauffage urbain pour couvrir leurs besoins en chaleur. De telles décisions doivent avoir un impact sur le cadre réglementaire et financier national.



Et si... ?

Et si l'enveloppe financière (797 millions d'euros sur la période 2014-2015) servant au co-financement de « projets européens d'intérêt commun » (projets de coopération régionale et transfrontalière) était également utilisée à d'autres fins ? Sur 195 projets, 77 portent sur le gaz, 7 sur le pétrole et seulement 3 sur les réseaux intelligents ... Les 108 projets restants sont des projets d'interconnexion électrique.

L'argent des contribuables doit-il servir à financer des infrastructures dans les énergies fossiles ? Ne vaudrait-il pas mieux l'utiliser pour financer les mesures dont il est question plus haut, mesures décrites dans 5,000 plans locaux adoptés dans toute l'Europe ? Si la stratégie de l'UE est de réduire la dépendance énergétique, ne faut-il pas rappeler que le Centre Commun de Recherche de l'UE avait indiqué dans une communication de 2014 que la mise en œuvre de ces plans dans les pays les plus vulnérables d'un point de vue énergétique permettrait de réduire la consommation de gaz de 58 % ? Quant aux derniers travaux du groupe de réflexion européen E3G, ils montrent que la demande de gaz a été surévaluée par l'UE. Penser que l'argent investi dans cette surcapacité aurait pu être utilisé pour exploiter le potentiel local d'énergies renouvelables n'en est que plus déconcertant.

Et si... ?

Et si les législations nationales des Etats membres fournissaient le cadre idéal pour des projets comme celui de micro-réseau de la communauté de Brooklyn ?

Les micro-réseaux présentent de nombreux avantages : en cas d'interruption du service liée à des conditions climatiques extrêmes ou à une instabilité politique, les micro-réseaux peuvent se désolidariser du réseau principal et continuer d'approvisionner en énergie les communautés locales. Par ailleurs, l'argent dépensé dans l'achat d'énergie produite par le micro-réseau reste dans l'économie locale et peut être réinvesti au profit des habitants. Ces micro-réseaux offrent également une approche solidaire du marché de l'énergie car ils permettent aux producteurs d'énergie solaire d'entrer en contact avec leurs voisins désireux de se fournir en énergie renouvelable. Enfin, les

micro-réseaux sont également sources d'économies et permettent de réduire la précarité énergétique car cette forme de distribution d'énergie peut être adaptée à la vente d'énergie bon marché aux populations à faibles revenus.

Recommandations politiques

Impliquer les collectivités locales : d'initiatives isolées à une stratégie intégrée

L'implication des collectivités locales au processus de planification énergétique nationale par les Etats membres ou les aides qu'elles reçoivent des Etats pour mettre en œuvre leurs actions vertes se font encore trop souvent sur la base d'initiatives isolées. Lors de son discours célébrant la première année de l'Union de l'énergie, le Vice-Président de la Commission européenne, M. Maroš Šefčovič, a souligné qu'une meilleure utilisation des infrastructures urbaines, « associant énergie, transport, eau, déchets et TIC, créerait des impacts environnementaux et sociaux grâce une utilisation plus efficace des ressources, une meilleure qualité de l'air, une meilleure gestion des déchets, le développement de nouvelles compétences au sein de la population et la création d'emplois locaux ». Cela devrait conduire à l'élaboration d'une stratégie nationale globale visant à exploiter pleinement cette dimension locale, plutôt qu'à un patchwork d'approches éparses. De par leur double rôle – sécurisation des approvisionnements énergétiques durables et gestion la demande – les villes ont leur place à la table des décisions, aux côtés des Etats membres.

Dans sa stratégie de l'Union de l'énergie, la Commission européenne indique qu'« il convient aussi de doter l'Union de l'énergie d'un processus de gouvernance et de contrôle intégré, pour garantir que les actions liées à l'énergie menées aux échelons européen, régional, national et local contribuent toutes aux objectifs de l'Union de l'énergie. »

La Commission européenne doit donc encourager les Etats membres à consacrer un chapitre de leur PNEC aux plans urbains et aux plans locaux pour l'énergie. L'adoption d'une approche plus locale/régionale dans le cadre de la gouvernance de l'Union de l'énergie offrirait également de nouvelles opportunités en terme d'utilisation des fonds européens, conformément aux objectifs énergétiques et climatiques, comme le préconise le groupe de réflexion européen E3G, étant donné que ces fonds sont essentiellement gérés et alloués au niveau régional.

Dans un document d'orientation soutenant cet objectif, la Commission européenne pourrait s'inspirer des plus progressistes des législations nationales existantes.

Des stratégies nationales progressistes qui montrent la voie

Aux Pays-Bas, un processus particulièrement inclusif a été lancé en 2013 par le Conseil Economique et Social, lequel a conduit à l'adoption d'un « accord sur l'énergie pour une croissance durable » et rassemblé 47 organisations néerlandaises, dont des représentants de collectivités locales, autour de la table. Cet accord national multi-acteurs bénéficie d'un large soutien, tant dans la société qu'au parlement néerlandais.

Quant à la possibilité pour les collectivités locales de jouer un rôle plus direct et de peser sur la planification énergétique nationale, ainsi que sur les choix en matière d'investissement et d'infrastructures, la stratégie nationale **finlandaise** en matière d'énergie et de climat stipule : « il convient d'augmenter la part d'énergies renouvelables produites de manière décentralisée. Lors de la planification des politiques énergétiques nationales et régionales, ainsi que des mesures de promotion associées, il sera tenu compte du développement de l'utilisation et de la distribution de la production d'énergie décentralisée et des solutions locales innovantes. » [...] « l'action climatique régionale vient compléter et soutenir les mesures nationales visant à réduire les émissions, augmenter l'activité économique et les emplois en Finlande, et mener à la création d'innovations concrètes pour réduire les émissions et favoriser une consommation durable ». Par ailleurs, cette stratégie fait également référence aux villes signataires de la Convention des Maires, montrant ainsi l'intention du gouvernement d'établir des liens concrets entre les plans locaux (PAED) et sa propre feuille de route nationale.

En Irlande, la Sustainable Energy Authority reconnaît l'importance d'un aménagement du territoire intégré. L'accent est mis sur la coordination avec les collectivités locales afin d'éviter les « actifs échoués » et autres risques de « verrouillage » - des termes communément utilisés dans les cercles européens ces derniers mois. La Sustainable Energy Authority of Ireland (SEAI) a donc mis au point des instruments d'aménagement du territoire afin d'aider les collectivités locales à définir le futur paysage énergétique. Cet outil repose sur une méthodologie et un modèle de document destinés à aider les collectivités locales à préparer des stratégies plus holistiques en matière d'énergies renouvelables.

Dans le cadre de son programme « Sustainable Energy Communities », la SEAI apporte également un soutien financier aux villes signataires de la Convention des Maires pour la préparation de leur PAED. Ce fut notamment le cas du Comté de Dublin Sud en 2013. En plus de financer le PAED, la SEAI a également octroyé à la collectivité un prêt afin qu'elle établisse une carte de la demande énergétique sur son territoire et intègre dans son plan des considérations d'aménagement et de développement local. Afin d'encourager l'optimisation des ressources locales et une planification énergétique axée sur la demande, la SEAI a également développé des « atlas des ressources » indiquant les divers gisements d'énergies renouvelables. Ces atlas seront accompagnés de données sur la demande et l'efficacité énergétiques – y compris une cartographie de la demande de chaleur au niveau national – afin d'aider les collectivités locales dans leurs efforts de planification.

En Ecosse, le gouvernement s'est engagé à soutenir les projets énergétiques locaux innovants et à aider les communautés locales à mieux tirer parti des ressources et du potentiel de leur territoire. Pour ce faire, outre les nombreuses mesures et programmes mis en place, le gouvernement a adopté dès 2011 un objectif quantitatif de 500 MW d'énergie citoyenne, ou produite localement, à l'horizon 2020. En octobre 2015, le gouvernement écossais annonçait que l'objectif était atteint, cinq ans plus tôt que prévu ! Bien que ce succès doive beaucoup aux généreuses ressources énergétiques durables dont est dotée l'Ecosse, cet exemple frappe par l'importance donnée aux communautés locales dans la réalisation des objectifs d'énergie renouvelable, une approche ascendante qui – outre les gains en termes d'environnement et de sécurité énergétique – présente également les avantages suivants :

- Renforcement de la confiance et du lien social au sein des communautés

- Développement des compétences
- Contribution à la relance économique locale

Ce modèle de partage de la propriété de l'énergie est soutenu par le gouvernement dans sa « déclaration de politique générale sur l'énergie citoyenne ». A propos des projets de collaboration entre collectivités et promoteurs commerciaux, le document précise : « lorsque qu'un promoteur commercial construit un projet d'énergie renouvelable, le gouvernement écossais attend que la population locale soit impliquée. Le promoteur est également incité à octroyer aux riverains des « avantages communautaires » - en général une somme d'argent en fonction de la taille du projet ».

Les objectifs quantifiés comme celui-ci sont indispensables pour rassurer les investisseurs, qu'ils s'agissent de petites entreprises ou de groupes d'habitants. Au Royaume-Uni, le gouvernement s'est fixé pour objectif de couvrir 30 % de la demande d'électricité par des énergies renouvelables, dont 2 % issus de micro sites de production. Au vu des avantages socio-économiques d'une approche qui consiste à donner la priorité à la production d'énergie à petite échelle, il est important qu'un processus participatif bien conçu et éclairé permette de définir de tels objectifs et d'adopter les mécanismes réglementaires et de soutien nécessaires.

En Pologne, bien que les collectivités locales doivent faire face à de nombreuses contraintes dans la mise en œuvre des mesures de protection du climat en raison d'un cadre législatif national défavorable, le tableau n'est pas complètement noir. Le Fonds national pour la protection de l'environnement et la gestion des eaux a mis en place une méthode participative ascendante afin d'impliquer les collectivités locales dans le développement de ses programmes de financement. Depuis 1989, le Fonds national polonais soutient les collectivités locales en matière de financement, de renforcement des capacités et de formation. Les collectivités locales sont consultées au travers de forums de discussion ou plateformes d'échange sur le contenu des programmes gérés par le fonds. Grâce à ce fort ancrage local, le Fonds national polonais peut mieux répondre aux besoins énergétiques locaux. Il est également à noter que c'est la Convention des Maires qui a servi de modèle et de source d'inspiration pour la mise en place en 2013 d'une aide au développement et à la mise en œuvre de plans pour une économie locale à faibles émissions de carbone.

Les Etats membres plus décentralisés, comme les **pays scandinaves** ou l'**Allemagne** ont su passer aux énergies renouvelables plus rapidement que les autres Etats en raison du rôle plus important accordé aux collectivités locales dans le domaine de l'énergie. Mais des obstacles demeurent. Une étude de 2013 de l'Université d'Aalborg a apporté un éclairage sur ce point en étudiant le rôle joué par les municipalités dans la planification énergétique stratégique nationale sur la base d'études de cas de municipalités **suédoises** et **danoises** de la région de Öresund. L'un des principaux résultats de cette étude est qu'il faut créer une forme « hybride » de planification énergétique qui concilie les deux voies de développement des systèmes énergétiques – centralisé et décentralisé – jusqu'alors parallèles, et reposant sur une approche plus intégrée entre Etat et municipalités. Selon cette étude, cela permettrait d'éviter de nombreux obstacles, comme la fiscalité qui n'incite pas à récupérer la chaleur industrielle résiduelle ni à créer des réseaux de refroidissement urbains.

Le maire de la ville suédoise de Växjö et membre du Conseil d'Administration d'Energy Cities s'est lui-même plaint d'une législation nationale défavorable qui empêche sa ville d'adopter un arrêté municipal ambitieux concernant son réseau de chauffage urbain alimenté à 100 % par de la

biomasse. En 2012, l'autorité nationale de la concurrence a en effet interdit à Växjö d'imposer le raccordement au réseau urbain aux propriétaires de bâtiments neufs. Une décision qui a été annulée par le Tribunal de grande instance de Stockholm en 2015, créant un précédent pour des centaines de municipalités suédoises confrontées au même problème.

Au Royaume-Uni, le gouvernement en exercice a fait passer une loi interdisant aux collectivités locales d'imposer des normes trop élevées d'efficacité énergétique dans les bâtiments.

Malgré ces obstacles qui persistent au niveau national, les villes européennes sont déterminées à aller de l'avant et font face aux mêmes questions : comment optimiser l'utilisation des ressources et des réseaux afin de renforcer les synergies ? Comment imaginer un plan de déplacement ou des logistiques de consommation à l'aide de nouveaux outils et des TIC ? A l'heure où Internet bouscule la société et l'économie, les collectivités locales ont besoin d'être soutenues dans leur transition. Les villes les plus dynamiques se livrent une compétition acharnée et il appartient à l'Union Européenne de s'impliquer d'avantage et d'aider à disséminer les bonnes pratiques et expériences réussies.

Les recommandations de la Présidence de la Convention des Maires au Conseil

Les ministres de l'énergie représentent les intérêts macroéconomiques de leur pays dans une optique généralement purement nationale. Dans un paradigme énergétique décentralisé, distribué et plus démocratique, les objectifs énergétiques et climatiques européens devraient être fixés avec la participation des collectivités locales. Afin de garantir une juste représentation des opportunités et intérêts locaux, une présidence tournante des représentants politiques de la Convention des Maires pourrait être instaurée et chargée de fournir aux Etats membres des recommandations en amont des Conseils de l'énergie et de l'environnement, en préparation et réaction aux débats sur l'Union de l'énergie. Les collectivités locales doivent avoir leur mot à dire sur les barrières législatives et fiscales qu'elles rencontrent dans la mise en œuvre de leur stratégie énergétique locale. L'identification de ces barrières permettrait alors de mieux comprendre les priorités politiques à tous les niveaux et à éliminer les cadres et conditions contreproductifs qui entravent la transition et contribuent à maintenir le statu quo.

Un rapport annuel sur l'Union de l'énergie locale

L'état annuel de l'Union de l'énergie doit refléter le paradigme énergétique en place avec son nouveau jeu d'acteurs. Ces rapports ne peuvent continuer à se limiter à des objectifs de politique générale, sans référence aucune à la nouvelle dynamique et au nouveau partage des pouvoirs qui conditionnent la réalisation de ces objectifs. L'Union de l'énergie doit intégrer un chapitre local qui enregistre les progrès des plans d'actions pour l'énergie durable pris dans le cadre de la Convention des Maires, au même titre que les plans nationaux en matière d'énergie et de climat. Ces plans comprennent en effet des mesures qui ont un impact direct sur l'engagement de la société civile dans la transition énergétique. C'est là l'occasion de placer les *citoyens* – plutôt que les consommateurs ou prosummateurs - au cœur du projet d'Union de l'énergie. Les villes jouent en effet un rôle primordial pour les 5 piliers stratégiques, et leur contribution doit être reconnue.

12

« Priorité au local » - Moyens locaux : du rêve à la réalité, Energy Cities, Juin 2016

Auteur : Alix Bolle

Mise en page : Floriane Capelletti

@images : shutterstock.com

Numéro d'identification au registre de transparence de l'UE : 11514322965-05

Dans le cadre de l'agenda urbain, les ministres de l'énergie des 28 Etats membres de l'UE doivent participer à des forums dédiés afin que la planification des investissements énergétiques se fasse du niveau local vers les échelons national et européen.

L'interaction entre politiques, secteurs et les divers niveaux territoriaux doit être mieux articulée. C'est la prochaine grande étape qui permettra de démultiplier la transition énergétique dans les années et décennies à venir. Aux Etats-Unis, neuf états du nord et de l'est du pays se sont réunis pour créer, sur la base du volontariat, leur propre programme d'échanges d'émissions de gaz à effet de serre grâce à l'initiative Regional Greenhouse Gas. Les revenus ainsi générés sont intégralement réinvestis dans des mesures locales d'efficacité énergétique ou de production d'énergie renouvelable, montrant ainsi les avantages d'une approche sub-nationale, plus coopérative.

Et si... ?

Et si des cadres réglementaires favorables permettaient de financer la transition énergétique grâce aux économies réalisées localement ? L'« enveloppe » ainsi constituée rendrait dérisoire les programmes colossaux d'investissement comme le Fonds européen pour les investissements stratégiques ! Elle permettrait par ailleurs d'éliminer le coût de la résistance sociale liée au passage à un système alimenté uniquement par les énergies renouvelables, les retards dans l'obtention des permis de construire et autres obstacles administratifs dus à l'opposition systématique aux nouveaux projets disparaissant lorsque les citoyens deviennent copropriétaires des projets énergétiques locaux.



Conclusion

Priorité au local : le document d'orientation 2016 de la Commission ?

Une telle approche « bottom-up » de la planification énergétique présente un autre avantage, moins attendu : celui de reconnecter les citoyens avec le projet européen en y réinjectant l'idée d'une destinée et d'une mission communes. Donner aux populations les moyens de reprendre en main leur avenir énergétique, à une époque où prévalent l'anonymat et le sentiment d'être exclu des décisions prises par les sphères supérieures, le tout sur fond de changement climatique mondial, pourrait susciter un tel sentiment de ralliement. Le projet d'« Union de l'énergie » porte déjà en lui-même une forte dimension symbolique. Mais si ce projet continue de s'appuyer sur une approche macroéconomique axée sur le marché, ce ne sera qu'une autre occasion d'intégration ratée.

Afin d'éviter un conflit de priorité entre les PNEC et les PAED locaux – et pour s'assurer que les nouveaux plans ne soient pas établis ex nihilo mais prennent en compte ceux existants – la **Commission européenne doit établir des recommandations à l'intention des Etats membres reprenant les considérations ci-dessus**, y compris la nécessité de mieux intégrer la Convention des Maires dans les processus nationaux. Un tel document d'orientation de la Commission intégrant des bonnes pratiques et recommandations politiques de haut niveau constituerait une référence et un

13

« Priorité au local » - Moyens locaux : du rêve à la réalité, Energy Cities, Juin 2016

Auteur : Alix Bolle

Mise en page : Floriane Capelletti

©images : shutterstock.com

Numéro d'identification au registre de transparence de l'UE : 11514322965-05

outil précieux pour les pays non membres de l'UE désireux de mieux prendre en compte la dimension locale dans leur contributions prévues déterminées au niveau national dans le cadre de la COP.

La transition énergétique ne doit pas seulement se focaliser sur le remplacement d'une catégorie de ressources par une autre. L'UE doit montrer la voie en en faisant une question de contrôle, de propriété partagée, de justice sociale, de diversité et de démocratie.

Nous avons conscience que l'approche proposée s'apparente à une révolution. Les systèmes énergétiques verticaux ne vont pas disparaître complètement, ils sont nécessaires, mais ils ne constitueront plus la colonne vertébrale du futur paradigme. Ils seront complémentaires d'une nouvelle architecture, plus résistante car plus diversifiée, plus performante et plus sobre en énergie. L'Union de l'énergie représente une opportunité pour les 28 Etats membres d'entrer, ensemble, dans une nouvelle ère énergétique. Les sources d'énergie renouvelable, comme le vent, le soleil, l'eau, les déchets et la biomasse, sont en effet plus équitablement répartis dans l'UE et dans le monde que les énergies utilisées ces deux derniers siècles.



Les systèmes énergétiques du futur peuvent donc contribuer à restaurer la cohésion sociale et territoriale dont l'Europe a si cruellement besoin aujourd'hui. Pour aller dans cette voie, l'UE doit encourager ses Etats membres à prendre en compte la nouvelle carte de l'énergie et à aligner leurs politiques et leurs investissements sur ce formidable potentiel.

A propos d'Energy Cities

Energy Cities est l'**association européenne des autorités locales** en transition énergétique.

De 2013 à 2015, Energy Cities est sous la Présidence de la Ville de **Heidelberg (DE)** avec un [Conseil d'administration de 11 villes européennes](#).

L'association a été créée en 1990 et représente plus de **1 000 villes** dans 30 pays.

Les locaux d'Energy Cities se situent à [Bruxelles \(BE\)](#) et [Besançon \(FR\)](#).

Nos principaux objectifs

- Renforcer votre rôle et votre compétence dans le domaine de l'énergie durable.

- Représenter vos intérêts et peser sur la politique et les propositions des institutions de l'Union européenne dans les domaines de l'énergie, de la protection de l'environnement et des politiques urbaines.
- Développer et promouvoir vos initiatives par des échanges d'expériences, des transferts de savoir-faire et le montage de projets communs.

Propositions pour la transition énergétique des territoires

En 2012, Energy Cities s'engage dans un processus d'élaboration et de mise en débat de propositions pour accélérer la transition énergétique des villes européennes. Ces propositions s'appuient sur des approches innovantes, idées neuves et pratiques de terrain qui changent la donne. Elles offrent des réponses concrètes et relient l'action d'aujourd'hui à la vision à long terme de la ville à basse consommation d'énergie et à haute qualité de vie pour tous.

En savoir plus

Une vision affûtée et en « 3 D » de notre futur énergétique

La vision politique en « 3 D » d'Energy Cities offre un large angle de vue et un regard de haute précision sur notre futur énergétique. Ses trois composantes qui vont amener le changement :

- **Le désinvestissement**
- **La démocratisation**
- **La décentralisation**

Pour en savoir plus

Bibliographie

- Climate Action, (2016) Municipalities in Italy using renewables to provide 100% of their energy, UNEP,
http://www.climateactionprogramme.org/news/municipalities_in_italy_using_renewables_to_provide_100_of_their_energy?utm_source=Feeds&utm_campaign=News&utm_medium=rss
- Connolly D. & al., (2015) Enhanced Heating and Cooling Plans to Quantify the Impact of Increased Energy Efficiency in EU Member States, Translating the Heat Roadmap Europe Methodology to Member State Level, Work Package 2, Country Report: United Kingdom,

« Priorité au local » - Moyens locaux : du rêve à la réalité, Energy Cities, Juin 2016

Auteur : Alix Bolle

Mise en page : Floriane Capelletti

©images : shutterstock.com

Numéro d'identification au registre de transparence de l'UE : 11514322965-05

<http://heatroadmap.eu/resources/STRATEGO/STRATEGO%20WP2%20-%20Country%20Report%20-%20United%20Kingdom.pdf>

- Covenant of Mayors, (2015) 2015 Ceremony, The New integrated Covenant of Mayors on Climate and Energy,
http://www.eumayors.eu/IMG/pdf/2015_New_CoM_Ceremony_Press_Pack_FINAL.pdf
- Department for Communities and Local Government – UK, (2015) 2010 to 2015 government policy: energy efficiency in buildings, Policy paper,
<https://www.gov.uk/government/publications/2010-to-2015-government-policy-energy-efficiency-in-buildings/2010-to-2015-government-policy-energy-efficiency-in-buildings>
- Donnerer D., (2016) ETS reform: Making sensible use of the “Modernisation” Fund, Energy Cities, Briefing, http://energy-cities.eu/IMG/pdf/energy_cities_ets_updated_final_version.pdf
- Draijer W., (2013) Energy Agreement for Sustainable Growth: Implementation of the Energy Agreement, <https://www.ser.nl/en/publications/publications/2013/energy-agreement-sustainable-growth.aspx>
- Commission européenne, (2015) COMMUNICATION DE LA COMMISSION AU PARLEMENT EUROPEEN, AU CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL, AU COMITE DES REGIONS ET A LA BANQUE EUROPEENNE D’INVESTISSEMENT Cadre stratégique pour une Union de l’énergie résiliente, dotée d’une politique clairvoyante en matière de changement climatique,
<http://eur-lex.europa.eu/legal-content/EN/TXT/?uri=COM%3A2015%3A80%3AFIN>
- Finish energy ministry, (2013) National Energy and Climate Strategy Government, Report to Parliament, https://www.tem.fi/files/36292/Energia-_ja_ilmastostrategia_netijulkaisu_ENGLANNINKIELINEN.pdf
- Global Motion, Nunam, (2016) Walking the line, European Commission,
<http://globalmotion.pageflow.io/walkingtheline?page=37823#38060>
- Jones D., Gaventa J., Dufour M., (2015) Europe's Declining Gas Demand, E3G, Briefing Paper,
<https://www.e3g.org/news/media-room/europes-declining-gas-demand>
- Lund, R. S., Sperling, K., Mathiesen, B. V., & Connolly, D., (2013) Strategic Energy Planning in the Öresund Region. Institut for Planlægning, Aalborg Universitet,
http://vbn.aau.dk/files/166585282/Strategic_Energy_Planning_in_the_resund_Region.pdf

- McCann J.,(2015) Planning for sustainable energy, Energy Ireland, <http://www.energyireland.ie/planning-for-sustainable-energy/>
- Regional Greenhouse Gas Initiative (RGGI), (2016) Welcome page, <https://www.rggi.org/>
- Renovate Europe, (2016) Multiple Benefits of Renovation, <http://renovate-europe.eu/the-campaign/multiple-benefits/>
- Scottish Government, (2015) Community Energy Policy Statement Summary, <http://www.localenergyscotland.org/media/80558/CEPS-Summary.pdf>

Contact :

Alix Bolle

Energy Cities, responsable campagnes européennes

alix.bolle@energy-cities.eu

+32 2 400 10 56